

# Appel à projets thématique: lutte contre le sexisme, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel

**Attention : si vous cherchez des informations concernant l'appel à projets général en matière d'égalité des chances, c'est par [ici](#) !**

La Région de Bruxelles-Capitale mène une politique active en matière d'égalité des chances. Chaque année, des associations bruxelloises reçoivent des subventions pour sensibiliser et associer un large public à différents aspects de la politique régionale de l'égalité des chances.

Il s'agit ici d'un appel thématique visant à introduire des demandes de subvention pour des projets qui contribuent à la lutte contre le sexisme, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel dans la Région de Bruxelles-Capitale.

A l'automne 2018, equal.brussels souhaite regrouper des associations qui proposent des projets forts, originaux et complémentaires contribuant positivement à la lutte contre le sexisme, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel.

Chaque projet doit s'inscrire dans au moins un des trois piliers :

- Lutte contre les stéréotypes de genre: lutte contre la **généralisation des caractéristiques supposées des femmes et des hommes** : par la stéréotypisation des genres, les caractéristiques considérées comme typiquement masculines ou typiquement féminines sont appliquées au niveau de l'individu.

- Lutte contre le sexisme :

lutte contre la **conviction qu'il existe un rapport hiérarchique entre les femmes et les hommes** et que ce rapport est souhaitable

et/ou

lutte contre les **actes qui instaurent des différences injustes** entre les femmes et les hommes, qui ont des conséquences négatives sur les membres d'un des deux groupes.

Il est important de noter que la stéréotypisation est une pratique quotidienne inhérente à tous les êtres humains. Il n'est donc pas possible d'éradiquer les stéréotypes de genre mais nous pouvons nous engager à les **remettre en question et à contrer** les croyances ancrées au sujet des femmes et des hommes.

- Lutte contre le **harcèlement sexuel** : lutte contre toutes les formes de **comportement à connotation sexuelle non désiré**. Le harcèlement sexuel peut donc prendre la forme de gestes inappropriés ou de propos sexistes injurieux mais aussi de questions indiscrettes ou d'envois de photos à connotation sexuelle.

A cet égard, il est essentiel que les projets soient **novateurs** et remportent une grande **adhésion**. L'extension ou le développement d'initiatives existantes sont également permis, lorsque le projet est innovant. Assurez-vous de tenir compte des initiatives actuelles et des campagnes récentes sur ces thèmes.

Si vous souhaitez introduire une demande de subventions, utilisez les documents suivants:

le [guide des subventions](#)

le [formulaire de demande](#)

**Attention: la date limite pour demander une subvention est le 20 avril 2018, le point culminant des activités doit se situer entre le 1er septembre et le 23 novembre 2018**

Si vous obtenez une subvention, vous devrez utiliser les documents suivants en fin de projet:

le modèle de [rapport d'activités](#)

le modèle de [rapport financier](#)